

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 86

Quorum 78

Votants 82

Suffrages exprimés : 82

DATE DE CONVOCATION

1^{er} février 2021

DATE D’AFFICHAGE

8 février 2021

Séance du 17 février 2021

N°210217-15

L'an deux mil vingt et un, le 17 février à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle cauchoise, sise à Grainville la Teinturière, sous la présidence de Monsieur Jérôme LHEUREUX, Président,

Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, David ANQUETIL, Laurent APPERCELLE, Pascal BAILLET, Xavier BATUT, Pierre BAZIN, Pierre-Luc BILLIEZ, Catherine BONS, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BRÉANT, Lydie BRETTE, Alexandra BUQUET, Jean-François BUREL, Philippe CABIN, Bertrand CARPENTIER, Marie-Hélène CHANGARNIER, Christine CHANGEUX, Jean-Louis CHAUVENSY, Gérard COLIN, Isabelle COMONT, Valérie CORCEL, Martine CORUBLE, Odile COUROYER, Joël DESCHAMPS, Jérôme DOUILLET, Jean-Claude DUBOC, Christophe DUBOSC, Philippe DUFOUR, Annie DUMENIL, Evelyne DUPUIS, Philippe ETIENNE, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Didier GASTON, Daniel GEORGES, Nicole GIBOURDEL, Laurent GODEFROY, Benjamin GORGIBUS, Françoise GUILLOT, Rémi HEROUARD, Véronique IZABELLE, Pierre-Yves JEGAT, Hervé JOLLY, Jean-Robert LANCHON, Barbara LANGE, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, Antoine LECROQ, Magalie LEGRAS, Martine LE PAIH, Alain LEPREUX, Béatrice LEROND, Jérôme LHEUREUX, Sandrine LOSAY-ANNEBIQUE, Sophie MAUBANC, Sylvain MONNIER, Valérie MORSALINNE, Marc MUSONI, Bruno NAZE, Jean-François OUVRY, Luc POLINSKI, Benjamin REGENT, Jean-Paul RENAUX, Maryvonne SCHILD, Daniel SEIGNEUR, Eric SIMON, Yves TASSE, Jean-Pierre THÉVENOT, Bruno THUNE, Patrick TRENDIA, Pascal VANIER, Patrick VICTOR, René VIMONT.

Etaient absents représentés par leur suppléant :

David LAMBION est représenté par Guillaume FERON

Patrice HOYÉ est représenté par Ludovic SOREL

Etaient absents excusés avec pouvoir :

Raphaël DISTANTE a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX

Philippe CARREIN a donné pouvoir à Jérôme DOUILLET

Marie-Louise DOULET a donné pouvoir à Barbara LANGE

Daniel LEGROS a donné pouvoir à Jean-François OUVRY

Absent excusé :

Emmanuel BOUST

Absents :

Patrice FAUCON, Didier PEULVEY, Marc ROUSSELIN

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Gérard FOUCHÉ a été élu secrétaire de séance.

*_*_*_*

Objet :

ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Délégation de service public n°2011-013 de type affermage - Société EAUX DE NORMANDIE - Signature de l'avenant n° 3

N°15

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu le contrat de délégation de service public de type affermage pour la gestion et l'exploitation de l'assainissement collectif,

Vu l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public de type affermage, pour la gestion et l'exploitation de l'assainissement collectif, notifié le 26 mars 2014,

Vu l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public de type affermage, pour la gestion et l'exploitation de l'assainissement collectif, notifié le 11 avril 2017,

Considérant que la gestion et l'exploitation du service public d'assainissement collectif sont confiées, suivant contrat de Délégation de Service Public en date du 13 décembre 2011, à la Société EAUX DE NORMANDIE, pour une durée de 12 années à compter du 1^{er} Janvier 2012,

Considérant que les investissements réalisés par la Communauté de Communes, pour répondre aux objectifs du schéma directeur d'assainissement ont conduit à créer du patrimoine, dont la gestion et l'exploitation doit être assurée par le délégataire Eaux de Normandie,

Considérant que de nouvelles obligations réglementaires ont été promulguées au cours de l'année 2020, en matière d'hygiénisation des boues de traitement des eaux usées, polluées par la COVID-19,

Considérant qu'après les premières années d'exploitation, il est apparu nécessaire de préciser et/ou amender certains éléments du contrat initial et des avenants n°1 et n°2 portant sur :

- La modification du Compte d'Exploitation Prévisionnel (CEP), afin de tenir compte de l'évolution des charges du délégataire au titre de :
 - l'intégration d'un nouveau réseau d'assainissement et des postes de relevage associés sur les communes de Manneville-ès-Plains, Cailleville et Blosseville sur Mer,
 - l'intégration de la nouvelle unité de traitement des eaux usées par système de bio disques biologiques en remplacement du lagunage vétuste sur la commune de Bosville,
 - la diminution des dotations de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'attribution des primes d'épuration,
- La modification des opérations de renouvellement des équipements électromécaniques inscrites au programme pluriannuel de renouvellement à l'horizon 2023,
- La modification du Bordereau des Prix Unitaires pour la gestion des boues COVID-19,
- L'évolution des obligations contractuelles en matière de diagnostic permanent à l'horizon 2023,

- L'obligation donnée au délégataire en matière de curage des lagunages avant la fin du contrat de délégation.

Considérant que la prise en compte de ces éléments impacte financièrement ledit contrat de délégation de service public comme suit :

Evolution(s)	Unités	Contrat initial	Avenant n°1	Avenant n°2	Avenant n°3
Total Recettes	euros/an	1 323 346	5 722	148 130	66 481
Durée	an	12	9,8	6,50	3,25
total sur la durée résiduelle	euros	15 880 152	56 076	963 452	216 018
% sur la durée résiduelle du contrat	%	0	0,35%	6,07%	1,36%
% cumulé sur la durée total du contrat	%	0%	0,35%	6,42%	7,78%

Considérant que la prise en compte de ces éléments n'impacte pas le prix de la part délégataire assainissement,

Vu l'avis favorable de la commission Eau et Assainissement en date du 20 janvier 2021,

Vu l'avis de la commission de Délégation de Service Public en sa séance du 29 janvier 2021,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en date du 4 février 2021.

**Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- approuve l'avenant n° 3 dont le projet est joint en annexe,
- autorise le Président à signer cet avenant et tous documents s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,


Jérôme LHEUREUX

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 15..... - Séance du 17/02/2021 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture :

Date de publication :

Le Président,


J. LHEUREUX



Accusé de réception en préfecture
076-200069839-20210217-210217-15-DE
Date de télétransmission : 23/02/2021
Date de réception préfecture : 23/02/2021